

PRÉVENTION DU RISQUE AMIBIEN LIÉ AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH

—

CONVENTION D'OBJECTIFS 2020/2022 POUR LE SUIVI DES EAUX DE LA GARONNE

—

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE 2022

—

Exercice 2022

—

1 - Suivi amibien (déclenché par le démarrage du traitement biocide par EDF au printemps, poursuivi jusqu' à fin octobre) :

- 50 analyses estimées du 1er avril à fin octobre
- Coût unitaire de l'analyse et colis : **404,00 € HT**
- Prélèvement eaux superficielles : **15,15 € HT / lieu de prélèvement**

- Lieux de prélèvement :

- Auvillar, rive gauche
- Lamagistère, rive droite, sur la berge, dans une eau où le régime n'est pas turbulent, en plein soleil : prélèvement de galets, algues, limons si possible
- Frais de déplacement par sortie :
106 kms aller/ retour par sortie et frais horokilométriques à 1,10 € HT/ km, soit: 106 * 1,10 € HT/ km/ sortie = **116,60 € HT / sortie**

- Fréquences de prélèvement pour analyses d'amibes :

- démarrage au printemps lorsque le traitement biocide EDF est démarré
- Avril à juin : 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère / Total maximum simulé : 12 échantillons et 6 déplacements
- 1er juillet au 30 septembre : 1 sortie systématique par semaine à Auvillar et Lamagistère avec ou sans traitement biocide / Total maximum simulé sur 14 semaines : 28 échantillons et 14 déplacements
- mois d'octobre si le traitement biocide est actif : 1 sortie par semaine à Auvillar et Lamagistère / Total maximum simulé : 10 échantillons et 5 déplacements
- mois d'octobre si le traitement biocide est arrêté : 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère

Total maximum simulé : 50 échantillons et 25 déplacements

- Coût global suivi amibien estimé à 25 déplacements et 50 prélèvements et 50 analyses :

$25 * 116,60 + 50 * 15,15 + 50 * 404 = 23\ 872,50 \text{ € HT}$ pour 50 prélèvements et analyses et 25 déplacements.

N.B. :

116,60 € HT par déplacement supplémentaire (amibes et/ou dosages chlore total et/ou dosages nitrates/et nitrites).

15,15 € HT par prélèvement supplémentaire (par lieu de prélèvement).

404,00 € HT par analyse supplémentaire.

2 - Suivi chloré (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 50 analyses de terrain estimées.
- Coût unitaire de l'analyse (Dosage du chlore total sur site hors COFRAC – méthode normalisée NF EN ISO 7393-2) : **4,55 HT**
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide:
- Coût global : $50 * 4,55 = 227,50 \text{ € HT}$

N.B. : 4,55 € HT par analyse supplémentaire.

•

3 - Suivi nitrates/nitrites (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 50 analyses de chaque estimées.
- Coût unitaire de l'analyse nitrate : **7,27 € HT**
- Coût unitaire de l'analyse nitrite : **7,27 € HT**
- Méthode normalisée pour ces deux paramètres : NF EN ISO 10304-1
- Coût global : $50 * (7,27 + 7,27) = 727,00 \text{ € HT}$
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide

N.B. : 7,27 € HT par analyse supplémentaire.

4 - Forfait étude :

rapport de synthèse : **2080,60 € HT** (base de 2 journées de synthèse)

5 - Récapitulatif :

avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
Démarrage au lancement du premier traitement biocide d'EDF de l'année						
Tous les prélèvements à Auvillar et Lamagistère						
Amibes : 2 jours / mois avec ou sans chloration			Amibes : 1 jour/ semaine avec ou sans chloration		Amibes : 1 jour/ semaine si chloration, sinon 2j/mois	
Suivi Chlore, et nitrates/ nitrites: 2 jours / mois si chloration			Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration		Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration	

6 - Bilan financier :

basé sur une **estimation maximale** or analyses supplémentaires :

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :

- amibes : $23\,872,50 / 2 = 11\,936,25$ euros HT
- suivi chloré : 227,50 euros
- suivi nitrates/ nitrites : 727,00 euros HT
- rapport de synthèse : 2080,60 euros HT
- **soit un total de : 14 971 ,35 euros HT**

Communautés de communes des Deux Rives :

- **amibes : $23\,872,50 / 2 = 11\,936,25$ euros HT**

Le Président du
Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Le Président de la
Commission Locale
d'Information,

Le Président de la
Communauté de Communes
des Deux Rives

Le Directeur général
de PUBLIC LABOS